

**Synthèse à communiquer aux
 souscripteurs**

1. Photographie à la clôture du dernier exercice (31/12/2017)

La coopérative Enercoop Normandie a comme principales activités, et donc **principales sources de recettes** :

- la prospection de clients professionnels et particuliers en vue de la commercialisation de l'offre de fourniture d'électricité 100 % renouvelable, l'apport de clients étant rémunéré par Enercoop par le versement d'une commission ;
- la vente d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour des projets de production citoyens ;
- la vente de la prestation Docteur Watt, accompagnement des ménages à la maîtrise de leur consommation électrique domestique ;
- la prospection d'approvisionnement d'électricité renouvelable pour le compte d'Enercoop rémunérée en fonction du temps passé.

Les principales sources de dépenses sont :

- la masse salariale, et frais associés, pour environ 75 % du budget

Chiffres clés 2017 :

Chiffre d'affaires : 79.424 €
 Résultat net : -60.999 €
 Capital social : 399.900 €

Bilan simplifié :

Actif	Passif
Actif immobilisé : 75.087 € <i>Immobilisations incorporelles : 5.222 €</i> <i>Participations : 19.300 €</i> <i>Autres titres immobilisés : 50.565 €</i>	Capitaux propres : 306.745 € dont <i>Capital social : 399.900 €</i> <i>Report à nouveau : -32.156€</i> <i>Résultat de l'exercice 2017 : -60.999 €</i>
Actif circulant : 278.418 € dont <i>Clients et comptes rattachés : 74.232 €</i> <i>Capital souscrit et appelé, non versé : 10.400 €</i> <i>Disponibilités : 179.704 €</i> <i>État, impôts sur les bénéficiés : 6.006 €</i>	Dettes : 42.461 € dont <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 13.958 €</i> <i>Dettes fiscales et sociales : 28.504 €</i>
Total : 349.206 €	Total : 349.206 €

2. Vision stratégique pour les années à venir

La transition énergétique, objet de la SCIC Enercoop Normandie, consiste à appliquer sur notre territoire : « Sobriété, Efficacité, Renouvelables ». Nous nous devons donc d'offrir un ensemble de services énergétiques, venant compléter la simple fourniture d'électricité.

Un axe, d'ores-et-déjà en développement, est l'accompagnement au développement de la production renouvelable citoyenne. Cet accompagnement consiste en une expertise apportée dans le montage juridique et le montage financier de ces projets. L'accompagnement peut aussi se faire sur l'animation de réunions, de formations.

Il est à destination des porteurs de projet type collectivités ou citoyens, tout comme des développeurs, à la recherche d'acceptabilité locale, et de retombées économiques sur le territoire.

Il s'agit d'amplifier notre présence, notre reconnaissance, de monter en compétences, de prospecter, et de réaliser les opérations. Les sollicitations sont nombreuses, les attentes aussi, et nous nous devons d'être en capacité d'y répondre.

En parallèle de cette prestation, nous ambitionnons d'investir dans des outils de production. Cela implique un revenu pour la coopérative via la vente d'électricité, participant à son équilibre économique.

Un axe supplémentaire et primordial, va consister, dès 2019, à étudier le domaine de la maîtrise des consommations d'électricité. Il s'agira de réaliser une étude de marché, d'aller à la rencontre de partenaires normands spécialisés dans le domaine, d'évaluer les possibilités d'activités rentables, et à quelle échéance.

La montée en puissance des dispositifs de participation des sociétaires (groupes locaux, communication vers les collectivités, investissement dans les projets de production citoyen, montée au capital de la coopérative...) viendront consolider le développement de l'activité économique de la coopérative.

3. Prévisions financières à 5 ans

	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	124 070	130 164	160 800	215 400	236 300
Résultat d'exploitation	-45 000	-57 175	-24 000	-12 000	4 800
Levée de fonds en capital	90 100	100 000	130 000	150 000	150 000
Capital social	490 000	580 000	680 000	775 000	875 000

**Mairie - 1 place de la Laïcité
76770 MALAUNAY**

**02 32 80 99 80 - contact@normandie.enercoop.fr
Enercoop Normandie - SCIC SA à capital variable - RCS Rouen 790 504 583**

4. Rappel du cadre légal pour bénéficiaire de l'IR-PME dans le cadre d'un ou plusieurs investissements de suivi.

Une réduction d'impôt sur le revenu est accordée aux personnes physiques qui effectuent des versements au titre de la souscription en numéraire des parts sociales de notre coopérative (« la réduction IR-PME »).

Les investisseurs peuvent bénéficier de cette réduction au titre des souscriptions :

- lorsqu'ils souscrivent pour la première fois au capital de la coopérative ;
- et s'il ne s'agit pas de leur première souscription, à chaque fois qu'ils souscrivent à nouveau, à la condition :
 - qu'ils aient bénéficié lors de leur première souscription de la réduction d'IR-PME ;
 - que de possibles investissements de suivi aient été prévus dans le plan d'affaires de la coopérative ;
 - la société conserve le caractère d'une PME.

Les versements sont retenus dans la limite annuelle de 50.000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ou de 100.000 €, pour les contribuables mariés ou pacsés, soumis à une imposition commune.

La réduction IR-PME est d'au moins 18 % du montant du versement effectué au titre de la souscription (pour 2018, le taux de réduction est en principe de 25 %, mais est encore sujet à la validation de la Commission européenne).

L'octroi définitif de cet avantage est subordonné, notamment, à la conservation des parts sociales pendant au moins 5 ans et à l'absence de remboursement desdites parts pendant au moins 7 ans.

5. Déclarations en vue de l'obtention de l'avantage fiscal

La coopérative répond aux conditions déterminées par la loi pour proposer la réduction d'impôt et la présente souscription entre dans l'enveloppe d'investissements de suivi prévus dans le plan d'affaires de la coopérative.

Le présent document est remis à chaque souscripteur, lors de chaque souscription.